



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 06 Février 2023

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 6 février 2023 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Sandrine MARVALIN-GEANT
Jean-Philippe CHAUX
René MICHEL
Frédéric BONNARD
Valérie ROZIER

Eric BLANC
Laurent MARION
Josette RAYMOND
Thierry BEAU
Sophie BOUVARD
Didier GOUTTE

Excusé : Elodie GIDON (pouvoir donné à Sophie BOUVARD)
Claire DOUVIER (pouvoir donné à Sandrine MARVALIN-GEANT)

1 Désignation secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, René MICHEL est désigné comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2022

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 5 Décembre 2022, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme MARVALLIN-GEANT (secrétaire de séance du Conseil municipal du 05/12/2022) à signer le procès-verbal de séance.*

3 Délibération autorisant les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2023, et en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement 2023 à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement ouvertes au budget de l'année précédente (année 2022), hors dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Le montant des crédits ouverts, en investissement, au budget en 2022 s'élèvent à la somme de 359 817.86 €.

Conformément aux textes applicables, il est possible de faire application de cet article à hauteur de 89 957.47€ (25% x 359 817.86 €) cependant en fonction des besoins nécessaires, il est proposé au conseil municipal d'engager la somme de 21 400€ sur le chapitre 21 : Immobilisations corporelles (mobilier, matériel informatique, divers) : 21 400 €

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire, autorise cette décision à l'unanimité des membres votants.

4 Délibération avenant au règlement 2022/2023 de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire a expliqué lors du conseil précédent que des dysfonctionnements sont constatés sur ce service (présence d'enfants sans inscription) qui entraînent des difficultés quant à la gestion du service.

Afin de remédier à ces difficultés, la commission enfance jeunesse a été invitée à travailler sur le sujet et propose de réaliser plusieurs modifications :

- Si l'accueil (dans la mesure des places disponibles) d'un enfant non inscrit à la garderie sans avertissement préalable d'un cas de force majeure un forfait de 10 euros supplémentaires tous les quarts d'heures sera appliqué à la facturation.
- Si l'accueil (dans la mesure des places disponibles) d'un enfant non inscrit à la garderie avec avertissement préalable d'un cas de force majeure un forfait de 10 euros supplémentaires sera appliqué à la facturation.

Un avenant au règlement sera rédigé et transmis aux familles.

Les présentes modifications seront appliquées au 1^{er} avril.

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire, autorise cette décision à l'unanimité des membres votants.

5 Délibération des emplois communaux

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, chaque année, l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En fonction des mouvements de personnel qui ont eu lieu sur l'année 2022, le tableau des emplois communaux doit être mis à jour.

- Considérant la délibération portant création de 2 emplois d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles modifiant le tableau des emplois en date du 04 juillet 2022,
- Considérant la délibération portant sur la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial modifiant le tableau des emplois en date du 03 octobre 2022,
- Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi d'adjoint administratif territorial en raison de la réorganisation du service administratif.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des effectifs communaux suivant :

CADRES OU EMPLOIS (TITULAIRE)	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet
SECTEUR ADMINISTRATIF		1	1	1
Rédacteur	B	0	0	0
Adjoint administratif territorial	C	1	1	1
SECTEUR SOCIAL		0	0	0
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	0	0	0
SECTEUR TECHNIQUE		2	2	1
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Adjoint technique territorial	C	1	1	1
TOTAL		3	3	2

Agents non titulaires (<i>emplois pourvus</i>)	CAT	SECTEUR	Rémunération	Motif du contrat
SECTEUR ADMINISTRATIF Adjoint administratif territorial	C	Administratif	Indice Brut : 478	(en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984)

6 février 2023

SECTEUR SOCIAL Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	Ecole	Indice Brut : 382	(en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984)
SECTEUR SOCIAL Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	Ecole	Indice Brut : 382	(en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984)
TOTAL		3		

- Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres votants, le tableau des emplois communaux pour l'année 2023.

6

Tarifs des locations du centre d'animation de Bibost, de la buvette du tram et des vestiaires du foot à compter du 1^{er} avril 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs appliqués pour la location du centre d'animation, de la buvette et des vestiaires du foot et demande au conseil municipal s'il souhaite les réviser, **Rappel de la tarification en vigueur :**

LOCATION DE LA PETITE SALLE :

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost	45€	55€
Résidents de Bibost	90€	150€
Résidents et organisme extérieurs (particuliers, banques, assurances, associations)	180€	300€

LOCATION DE LA GRANDE SALLE :

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost	60€	75€
Résidents de Bibost	160€	220€
Résidents et organismes extérieurs (particuliers, banques, assurance, associations...)	320€	440€

LOCATION DES DEUX SALLES :

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost	80€	90€
Résidents de Bibost	210€	300€
Résidents et organismes extérieurs (particuliers, banques, assurances, associations...)	420€	600€

LOCATION DE LA BUVETTE DU TRAM :**Associations : gratuit****Résidents de Bibost : 60€****LOCATION DES VESTIAIRES DU FOOT :****Associations : gratuit****Résidents de Bibost : 70€**

Après discussion du conseil, il est proposé d'appliquer une hausse répartie comme suivant :

LOCATION DE LA PETITE SALLE :

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost	45€	55€
Résidents Bibost	99€	165€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	198€	330€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	Gratuit

Forfait entretien pour la location de la petite salle lors d'une réunion d'une association extérieure : 50€

LOCATION DE LA GRANDE SALLE :

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost	60€	75€
Résidents Bibost	176€	242€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	352€	484€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	Gratuit

Forfait entretien pour la location de la grande salle lors d'une réunion d'une association extérieure : 60€

LOCATION DES DEUX SALLES :

	Une journée	Le week-end
Associations de Bibost	80€	90€
Résidents Bibost	231€	330€
Résidents et organisme extérieurs (particulier banques assurances...)	462€	660€
Funérailles : familles habitants sur la commune et/ou dont défunt est inhumé sur la commune	Gratuit	Gratuit

LOCATION DE LA BUVETTE DU TRAM :

Associations : gratuit

Résidents de Bibost : 66€

LOCATION DES VESTIAIRES DU FOOT :

Associations : gratuit

Résidents de Bibost : 77€

Le tarif association de Bibost sur l'ensemble des salles reste inchangé.

- Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres votant, la révision des tarifs de location du centre d'animation, de la buvette du tram et des vestiaires du foot pour les associations de Bibost les tarifs restent inchangés ; pour les résidents de Bibost, résidents et organismes extérieurs ... une augmentation de 10% est appliquée.

7 Délibération demande de subvention DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la perspective de travaux de rénovation du centre d'animation. Il précise qu'un tel projet ne pourra se réaliser sans aides financières extérieures.

Dans ce cadre Il précise que la Commune peut solliciter l'aide de l'Etat pour cette opération dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 sous condition que le dossier entre dans les thématiques éligibles.

Parmi les thématiques, celles dans lesquelles s'inscrit le dossier sont les suivantes :

- Rénovation thermique, transition énergétique et environnementale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les postes de travaux de rénovation envisagés :

- Isolation, étanchéité
- Optimisation du système de chauffage
- Production d'énergie renouvelable en autoconsommation
- Mise aux normes électriques
- Rénovation peinture et sol
- Réfection plomberie et sanitaire
- Equipement audio
- Aménagement extérieur
- Réfection façade (sous bassement)
- Etanchéité toiture
- Récupération des eaux de pluie avec la pose d'une cuve de 10 000L

Il invite le Conseil Municipal à approuver cette demande pour solliciter l'aide au titre de la DETR 2023

- Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité des membres votants, à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2023.

8 Approbation du rapport sur la qualité et le prix du service « Gestion des déchets »

Le rapport 2021 sur le service « Gestion des déchets » de la CCPA doit être transmis pour information aux conseils municipaux.

Ce rapport a été mis à disposition des membres du conseil municipal en amont de la séance.

Ces rapports sont disponibles sur le site de la CCPA.

9 Compte-rendu des commissions communales

Commission Environnement par Jean Philippe Chaux :

Informations sur les projets de panneaux photovoltaïques :

2 projets sont à l'études :

- Le centre d'animation : le projet consistera à installer des panneaux pour l'autoconsommation du bâtiment avec revente du surplus.
- Bâtiment : « La Table de Math » avec installation de panneaux pour revente totale de la production.

Commission Urbanisme par Sandrine MARVALIN-GEANT :

Déclarations préalables :

DP0690222200016 – division de terrain en vue d'une construction– sans opposition 21/12/2022
CHAVEROT Henri 54 route de Bessenay 69690 BIBOST

DP0690222200018 – construction d'un mur de soutènement en remplacement d'une butte L70m H de 0 à 3m suivant la configuration du terrain– sans opposition le 05/12/2022
MARTINAUD Catherine 293 chemin de la Brosse 69690 BIBOST

DP0690222300001 – Installation d'une pompe à chaleur- remplacement de la porte d'entrée – sans opposition le 20/01/2023
DOUVIER Claire 714 route de Sain Bel 69690 BIBOST

DP06902223000002 – Transformation de la porte de garage en baie vitrée en alu de couleur blanc pose d'un volet roulant couleur marron – le garage devient un salon – sans opposition 06-02-2023
GIOVANNETTI Philippe 59 route de Sain Bel 69690 BIBOST

DP06902223000003 – Installation d'une pergola bioclimatique en alu – sans opposition 06-02-2023
MARION Jean-Marc 45 chemin des Vignes 69690 BIBOST

Permis de construire :

PC0690222200003 – Changement de destination d'un ancien pressoir en habitation pour un appartement – Accordé le 18/11/2022
PALLUCE Gilles – 55 Montée St Roch 69690 BIBOST

PC06902223000001 – construction d'une maison individuelle – en cours d'instruction
GEORJON Emmanuel et Catherine route de St Julien 69690 BIBOST

Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT

Une commission finance aura lieu dans le mois de février pour la préparation du budget.
Pour la rentrée scolaire de septembre 2023, la commune est à la recherche d'une personne pour assurer la cantine et la garderie du soir à l'école : 20 heures / semaine annualisées.

Commission Enfance Jeunesse par Laurent MARION et Jean-Philippe CHAUX

La livraison de tables, chaises et couchettes pour la classe de maternelle a eu lieu.
Une réunion du conseil municipal des enfants a eu lieu le 25 janvier avec les anciens et les nouveaux élus des représentants du « Secours Populaire » ont remis aux enfants un diplôme pour les remercier de la collecte de jouets.

Une nouvelle réunion aura lieu le 1^{er} mars avec les nouveaux élus.

CANTINE :

Le prestataire de la cantine annonce une hausse soudaine de 1,00€ par repas, devant cette hausse conséquente, une demande de devis a été faite à différents prestataires, des négociations sont en cours.

Une réunion de présentation et d'information aux familles aura lieu le lundi 13 février.

Commission Bâtiments par Didier GOUTTE

Un dégâts des eaux a eu lieu à l'école, suite à un problème sur le groupe de sécurité du chauffe-eau, la modification de l'évacuation sera faite.

Commission Voirie :

Une réunion est prévue le vendredi 24 février pour la fin des travaux de la Calonnière.

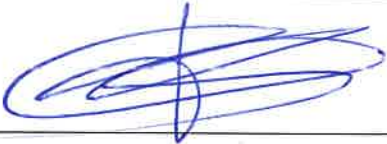
Commission Fleurissement :

Quelques plantations seront faites fin février, début mars, les rondins du massif au croisement de la route de Bessenay sont à remplacer.

10 Points divers

Eric Blanc démissionne de la commission économique à la CCPA, pour ne pas risquer d'entrer dans des conflits d'intérêts du fait de son activité professionnelle.

La séance est levée à 21H45

<u>Le Maire</u> Franck CHAVEROT	<u>Le secrétaire de séance</u> René MICHEL
	

INFORMATIONS DIVERSES

Infos mairie :

La mairie de Bibost vous accueille chaque semaine :

- Lundi de 9h00 à 12h00
- Mercredi de 14h00 à 18h00
- Vendredi de 14h00 à 17h30

Retrouvez toutes les actualités du village sur nos différents moyens de communication :

- **Site internet de la commune** : <http://www.mairie-bibost.fr/>
- **Facebook** : <https://fr-fr.facebook.com/mairiedebibost/>
- **Panneau Pocket**: Téléchargez l'application sur votre smartphone (application gratuite) et recevez, en temps réels, les alertes publiées par la commune.

- Le challenge du groupement bouliste aura lieu le 13 et 14 mai 2023 à Bibost
- La St Barbe aura lieu le samedi 25 novembre à Bibost
- Festival EH CHERRY du 6 juillet au 9 juillet 2023 sur les communes de Bessenay, St Julien sur Bibost et Bibost.

